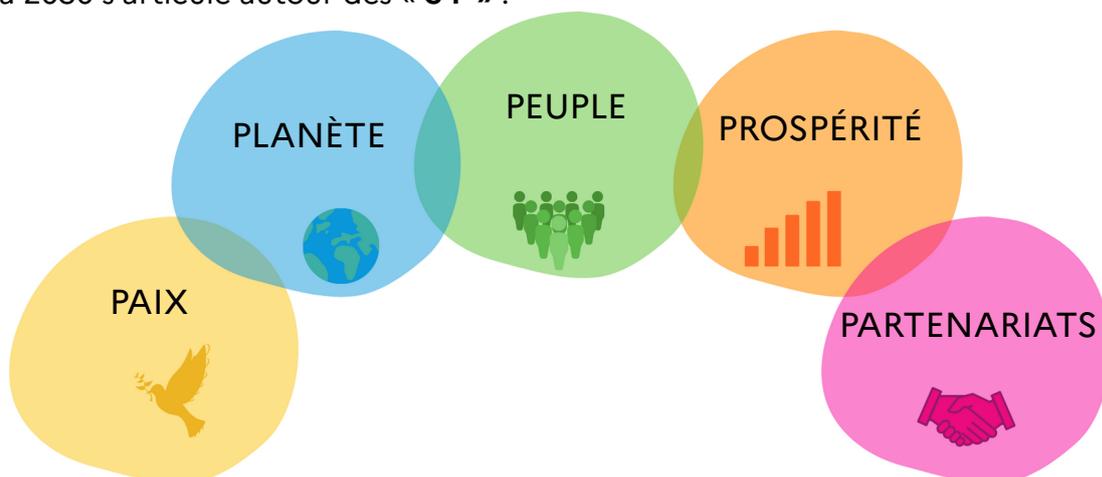




Les ODD c'est quoi ?

Adopté par l'ONU et ses 193 pays membres en septembre 2015, l'Agenda 2030 est composé de **17 objectifs de développement durable** (ODD) qui ont pour ambition de répondre à l'intégralité des enjeux de développement de tous les pays du monde. Mettant sur un même pied d'égalité la prospérité économique, le bien-être des populations et la protection des écosystèmes, les ODD dépeignent une **société idéale**, vers laquelle il s'agirait de tendre d'ici à 2030.

L'Agenda 2030 s'articule autour des « **5 P** » :



Les ODD comment ça marche ?

Les 17 ODD, en tant que **grille de lecture transversale et universelle**, caractérisent tous les enjeux d'un développement durable des pays : justice sociale, paix, préservation des écosystèmes, prospérité économique et solidarité.

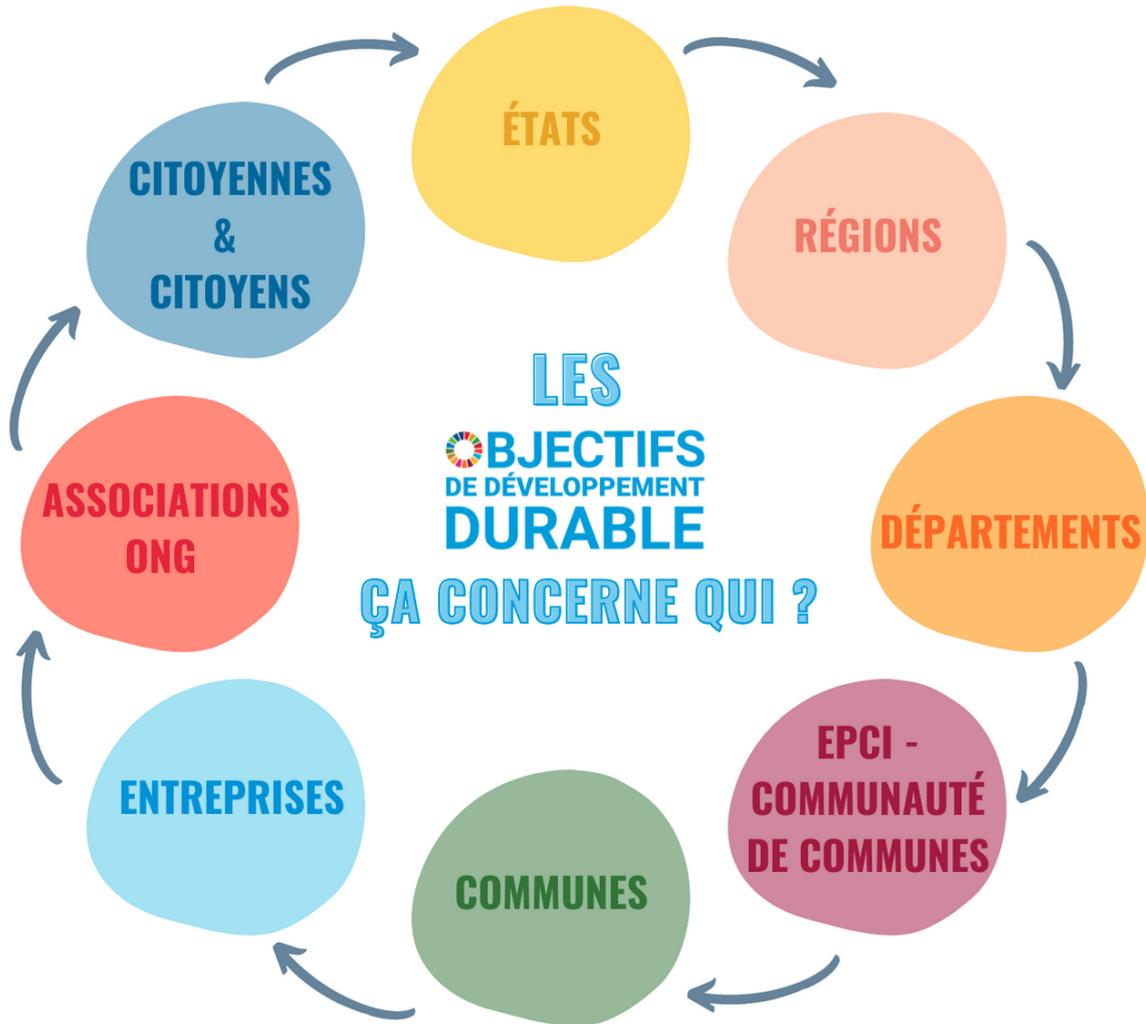


Les 17 objectifs de développement durable sont **accessibles et faciles à appréhender** par tous et toutes. Ils constituent ainsi un **langage commun** à l'international, comme au niveau national ou local. Ces 17 ODD se divisent en **169 cibles** (ou sous-objectifs), qui décrivent de manière plus précise les ambitions à atteindre pour chacun des ODD.



Panorama des acteurs

Contrairement à l'Agenda 21 qui impliquait principalement les territoires, l'Agenda 2030 et ses 17 ODD sont mobilisables par **tous les acteurs de la société** : les États membres de l'ONU, qui doivent intégrer les ODD à leurs politiques et stratégies nationales mais aussi les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et même les citoyens !



Où en est la France ?

Depuis 2016, la France établit chaque année un rapport de suivi de ses avancées dans la mise en œuvre des ODD.

La France a adopté, en septembre 2019, une **feuille de route pour l'Agenda 2030** composée de 6 enjeux prioritaires.



1. Agir pour une **transition juste**
2. **Transformer** les modèles de société (sobriété carbone),
3. S'appuyer sur **l'éducation** et la formation,
4. Agir pour la **santé et le bien-être**,
5. Rendre effective la **participation citoyenne**
6. Œuvrer au **plan européen et international**.

De l'Agenda 21... à l'Agenda 2030



L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs succèdent à l'Agenda 21, adopté au Sommet de la Terre à Rio, en 1992. Traitant de sujets aussi divers que la protection de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la promotion de la santé, de l'éducation ou encore la gestion durable des ressources, l'Agenda 21 implique particulièrement les collectivités territoriales.



PENSER GLOBAL, AGIR LOCAL

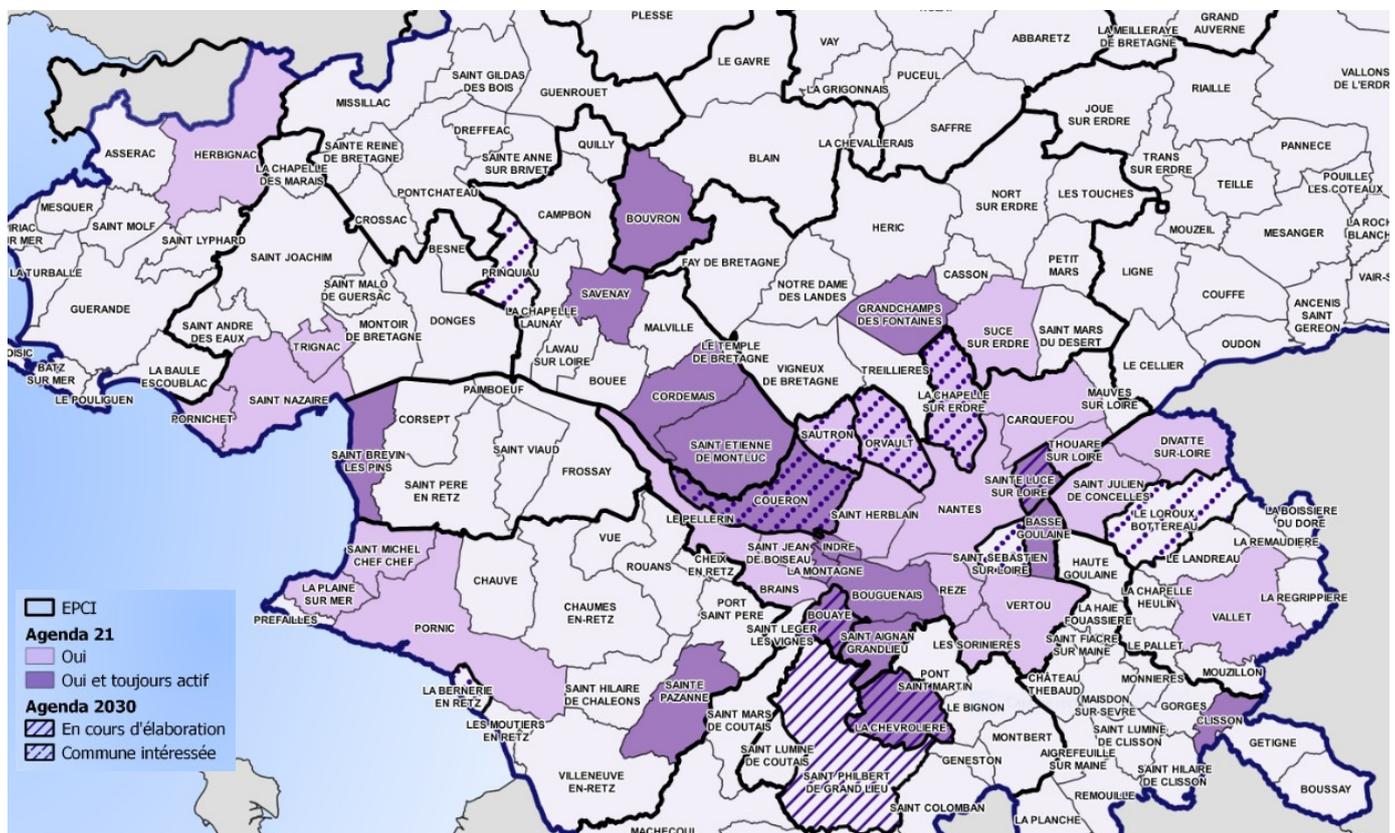


Fortement incitées par l'État, les collectivités françaises se lancent à partir des années 2000 dans l'élaboration d'Agendas 21. On recense en 2015 plus de 1000 Agendas 21 locaux sur le territoire français, dont près de la moitié ont été reconnus par le ministère au moyen de son dispositif national de reconnaissance. Aujourd'hui, la majorité des Agendas 21 ne sont plus actifs, mais ils ont permis d'initier une territorialisation du développement durable.

Son successeur, l'Agenda 2030, bien qu'il ne soit pas réservé uniquement aux territoires, intéresse de plus en plus les collectivités qui souhaitent développer ce type de stratégie territoriale de développement durable, incluant les ODD. De plus, le cadre méthodologique de l'Agenda 21 peut être repris pour l'Agenda 2030 local, ce qui peut faciliter son appropriation par les territoires.

Focus sur le département de Loire-Atlantique

Un certain nombre de communes de Loire-Atlantique avaient mis en œuvre des Agendas 21 locaux, dont plusieurs ont été révisés et sont toujours actifs aujourd'hui. D'autres communes ont décidé de se lancer dans l'élaboration d'un Agenda 2030, ou sont en réflexion.





Pourquoi s'approprier les ODD en tant que territoire ?

L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs tentent de répondre à l'ensemble des enjeux de société. Faciles à appréhender, ils peuvent être **intégrés dans la totalité des politiques** des communes, des communautés de communes, des départements ou des régions.

Avec chacune leurs compétences, les collectivités territoriales qui s'approprient les ODD peuvent les utiliser pour **piloter leurs politiques, suivre et mesurer leurs impacts** et accroître l'ambition de leurs actions.

Les ODD, en raison de leur transversalité, permettent également de considérer le développement durable dans son **approche la plus globale**.

Enfin les ODD, avec leurs indicateurs de suivi, offrent aux collectivités les moyens d'établir des **objectifs chiffrés**, afin de répondre aux enjeux du développement durable.

On distingue la prise en compte des ODD (leur intégration dans les rapports de développement durable ou dans les PCAET) de l'élaboration d'un **Agenda 2030**, qui est une stratégie de développement durable basée sur les ODD. Mettre en œuvre un Agenda 2030 au niveau local, à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, permet d'avoir une approche globale du développement durable et d'évaluer l'impact de ses actions de manière **systémique**.



Focus sur le département de la Loire-Atlantique : les démarches volontaires ODD

Certaines communes ou certains EPCI de Loire-Atlantique ont décidé d'intégrer les ODD dans leurs **stratégies** ou encore dans leur **rapport développement durable**.



Dans son [rapport de développement durable](#) 2020, la Ville de Saint-Nazaire adopte une démarche ODD : pour chacun des 17 ODD, elle recense les actions menées.

Exemples :



- Dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme « spécial environnement »
- Programme pédagogique « Rivière d'images, de fleuves et de mots » (RIFM)



- Politiques de lutte contre le gaspillage alimentaire (cantines scolaires)
- Nouvelles pratiques d'approvisionnement durable pour la collectivité



- Parc éolien en mer en cours (raccordement)
- Projet d'autoconsommation collective sur la plateforme logistique



- Plages labellisées Pavillon Bleu
- Contrôles de la qualité sanitaire des eaux de baignade
- Protection des dunes



La Chevrolière



Après un premier Agenda 21, la commune de La Chevrolière élabore depuis 2020 un Agenda 2030 local, qui intégrera donc les ODD. Dans ce but, la commune a réalisé un [diagnostic territorial au regard des 17 objectifs de développement durable](#). Ce document identifie les atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour chacun des ODD. Il décrit également les actions déjà menées dans le cadre du précédent Agenda 21, en les reliant aux ODD.

Exemples :



- Approvisionnement durable pour le restaurant scolaire
- Opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Éco-pâturage du site de Beausoleil



- Mobilités douces (Pédibus, pistes cyclables...)
- Guide sur les éco-événements
- Aménagements espaces verts (Coulée verte, Jardin des senteurs...)



- Politique de Qualité de Vie au Travail (QVT) au sein des services municipaux
- Ateliers seniors (gymnastique douce, voyages...)
- Ateliers sécurité routière à vélo à l'école



- Ateliers publics « Agenda 21 » en collaboration avec des associations
- Jumelage avec une ville anglaise



Nantes



La ville de Nantes, après avoir mis en œuvre trois générations d'Agenda 21, a décidé de **prendre en compte les ODD** dans son [rapport de développement durable](#) de 2020. La ville répertorie ainsi toutes ses politiques, actions et démarches de développement durable en les rattachant à un ou plusieurs ODD.

Exemples :



- Projets de rénovation énergétique BBC (Bâtiments basse consommation)
- Animation de l'espace d'échanges « Nantes entraide »



- Projets de rénovation énergétique BBC (Bâtiments basse consommation)
- Nantes passée en Zone 30
- Aménagement pistes cyclables



- Soutien aux associations de solidarité alimentaire
- Eco-Appart (tiers-lieux)
- Fonds de solidarité logement-eau-énergie



- Programme « Zéro déchet, zéro gaspillage » avec la Métropole
- Développement du compostage
- Opération « paysages nourriciers » (potagers urbains)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres, regroupant douze communes, a décidé **d'intégrer les ODD à l'ensemble de ses démarches** en lien avec le développement durable. De ce fait, on retrouve les ODD dans sa [stratégie](#) de développement durable qui est reliée à son [Plan Climat-Air-Énergie Territorial](#) (PCAET) ainsi que dans son rapport de développement durable annuel.

Exemples :



- Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation (SERENHA et PIG)
- Soutenir la lutte contre la précarité alimentaire



- Plan Global de Déplacement (PGD) : stratégies PACMA (Plan d'actions communale des mobilités actives), covoiturage...
- Structurer une filière d'éco-construction / éco-rénovation



- Sensibiliser et accompagner l'évolution de toutes les agricultures
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)



- Programme local de prévention des déchets
- Développer l'achat public responsable

L'intégration des ODD dans les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)

Un PCAET est le **document-cadre de la politique énergétique et climatique** des collectivités.

Il s'articule autour de différents axes : la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, l'**adaptation au changement climatique**, la **sobriété énergétique**, la **qualité de l'air** et le **développement des énergies renouvelables**. Il est **obligatoire** pour les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) de **plus de 20 000 habitants**.

Les objectifs d'un PCAET répondent aux objectifs de l'Agenda 2030, et plus particulièrement aux ODD :



Le PCAET peut donc être un moyen pour appréhender les ODD et s'inscrire dans une démarche de projet territorial de développement durable type Agenda 2030.

Mais l'Agenda 2030 et ses 17 ODD **vont plus loin** que le PCAET : ils recouvrent davantage de sujets comme la lutte contre la pauvreté (ODD 1), l'éducation (ODD 4), les inégalités femme-homme (ODD 5) ou encore la paix, justice et gouvernance (ODD 16). Ainsi, l'appropriation des ODD par les collectivités permet **d'identifier les thématiques sur lesquelles il reste des actions à engager** afin de considérer l'intégralité des enjeux du développement durable.

À NOTER
Une seule et même action ou démarche engagée par un territoire peut répondre à plusieurs ODD.

Les ODD qui ne sont **pas pris en compte**, ou de manière peu significative dans le PCAET :



L'intégration des ODD dans les stratégies territoriales

La **transversalité des ODD** permet de les associer à l'ensemble des politiques territoriales : aux PCAET comme aux PAT (Projet alimentaire territorial), aux CRTE (Contrat de relance et de transition écologique), aux SCoT (Schéma de cohérence territoriale), aux PLU-i (Plan local d'Urbanisme intercommunal) aux PLH (Programme local de l'habitat), aux PDM (Plan de mobilité) ou encore aux ORT (Opération de revitalisation de territoire). Ainsi, les territoires peuvent se servir des ODD comme d'un **socle commun** afin d'établir des connexions entre leurs différents documents de planification.

Les partenaires institutionnels en Loire-Atlantique



Au sein du Commissariat général au développement durable (CGDD), le **département** « **Action territoriale et participation des acteurs** » sensibilise et accompagne les collectivités à l'intégration de l'Agenda 2030.



La **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)** de la Loire-Atlantique, soutient les collectivités dans leurs démarches qui prennent en compte les ODD, notamment en lien avec les PCAET.



La **Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)** des Pays de la Loire porte les ODD à l'échelle régionale.



Le **Comité 21** est un réseau d'acteurs du développement durable, qui soutient et promeut les actions qui s'inscrivent dans l'Agenda 2030. Une branche régionale **Comité 21 Grand Ouest** a été créée en 2010.

Pour aller plus loin

↳ Le [site](#) Agenda 2030 en France

↳ Le [guide](#) du Comité 21 « Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises », 2019

↳ La [rubrique](#) ODD sur le site du ministère de la Transition écologique

↳ La [boîte à outils](#) des ODD à télécharger

↳ [ODD et Territoires](#), Théma, CGDD, 2019

↳ Les [journées ODD](#) organisées par la DREAL des Pays de la Loire

↳ Les défis de la région Pays de la Loire au regard des objectifs de développement durable, Insee, [dossier n°4](#), 2020

↳ Contacts :
-DDTM 44
ddtm-spcd-st@loire-atlantique.gouv.fr
ddtm-rt@loire-atlantique.gouv.fr
-DREAL
udpdd.scte.dreal-pays-loire@developpement-durable.gouv.fr